

AFFAIRE N° 5.

OBJET : LIAISON CD.44/RN.2 - APPROBATION DU D.C.E.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin d'améliorer la circulation à proximité de l'enceinte de la Cité Scolaire du Butor, la Municipalité avait demandé à la Direction Départementale de l'Équipement l'étude d'une liaison entre le CD.44 et la RN.2 le long de l'Endiguement des Patates à Durand.

L'A.P.D. présenté par la D.D.E. fait apparaître une estimation de l'ordre de 4 305 000 F.

La Municipalité ne pouvant disposer en 1982 d'un crédit de 1 700 000 F il a donc été décidé de réaliser une 1^{ère} tranche de travaux à concurrence de cette somme.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le D.C.E. qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

X

X

X

M. LEFEVRE : A quoi correspond la somme de 1 700 000 Frs ?

M. Marc GERARD : C'est uniquement pour la chaussée et l'insertion tout à fait réduite sur les deux voies. L'installation des mini échangeurs prévus à l'origine sera réalisée plus tard au moment où elle s'avèrera nécessaire.

- Monsieur FOURNEL donne des explications sur plan -

M. Philippe NATIVEL : Combien de mètres cela représente ?

M. FOURNEL : Environ 150 à 200 mètres.

.../...

M. MAINGARD : Ces 200 mètres seront réalisés pendant combien de temps et à quelle époque ? Pendant la période scolaire ou pendant les vacances ?

M. FOURNEL : Il s'agit d'une voie nouvelle qui n'existe pas et ces travaux ne gêneront en rien la circulation actuelle.

M. MAINGARD : Nous sommes entièrement d'accord mais il s'agit d'améliorer.

M. Marc GERARD : Il existe malgré tout des nuisances causées par le passage des poids lourds etc...

M. FOURNEL : Le délai d'exécution est laissé à l'appréciation de l'entreprise.

M. Marc GERARD : Ils font des propositions et la commission sera libre de choisir l'entreprise qui proposera le délai le moins long.

LE MAIRE : L'idéal c'est d'avoir le délai le plus court et le prix le moins cher. Certains proposeront des délais moins longs et un prix plus cher, d'autres des délais plus longs et un prix moins cher. L'estimation relève de la compétence de la commission.

M. MAINGARD : Ces travaux devraient se dérouler pendant les vacances. Je voudrais en effet rappeler le problème de la rue Bertin qui aurait dû être livrée à temps et qui est la cause de tout cet encombrement au moment même où a été institué un nouveau plan de circulation sur Saint-Denis. De ce fait, il faut effectuer un détour pour circuler vers Bellepierre.

M. Marc GERARD : Je partage votre point de vue mais ces travaux vont s'étaler sur 5 ou 6 mois. Il est donc impossible de les effectuer uniquement pendant les vacances, d'autant plus que les entreprises sont pratiquement fermées jusqu'au 15 ou 20 janvier. On peut donc demander que ces travaux soient réalisés pendant les vacances mais avec la certitude qu'ils empièteront sur la période scolaire.

M. MAINGARD : Avec les routes relativement dégradées pendant la période cyclonique !

LE MAIRE : Vos remarques sont plausibles mais on ne pourra pas donner satisfaction à tous. Un projet qui dure 4 mois ne peut se dérouler uniquement pendant les vacances.

En ce qui concerne la rue Bertin, le projet était viable au départ mais suite à la découverte de fuites d'eaux et du manque de canalisations, des travaux supplémentaires ont dû être effectués ce qui a entraîné une prolongation des délais.

M. MAINGARD : C'est aberrant de constater qu'on accorde la priorité à l'exécution des travaux de la rue Fénélon qui contrairement à la rue Bertin, ne dégage en rien la circulation dans le secteur. Les travaux de la rue Fénélon auraient dû être réalisés dans un deuxième temps et ceux de la rue Bertin l'être en priorité car c'est la seule rue qui facilite le plus la circulation.

LE MAIRE : Depuis quatre ans le projet de réalisation de travaux dans la rue Fénélon est reporté du fait d'autres priorités. On aurait pu encore le laisser en l'état et prévoir sa réalisation pour plus tard.

De toute façon, la rue Bertin sera terminée et livrée la semaine prochaine je crois.

M. FOURNEL : Elle sera ouverte à la circulation lundi matin.

LE MAIRE : Sous ces remarques, je mets aux voix.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 20 octobre 1982